

Date de dépôt : 9 mai 2007

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant le local d'injection Quai 9

Rapport de M. Frédéric Hohl

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 9 février 2007 et renvoyée à la Commission des pétitions.

La commission a discuté à plusieurs reprises de cette pétition lors de ses séances du 26 février 2007 sous la présidence de Frédéric Hohl et des 5 et 19 mars 2007 sous la présidence de M^{me} Emilie Flamand. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier. Que toutes ces personnes soient ici remerciées de leur précieuse collaboration.

La pétition 1612, munie de 488 signatures par le Rassemblement des aînés de Genève, habitants dans le quartier des Grottes, demande :

- de chasser les dealers du quartier et les empêcher de porter atteinte à la tranquillité et à la sécurité de ce quartier, devenu zone de non-droit;
- d'être informés du sort des toxicomanes et des modalités de leur prise en charge médicale et sociale afin qu'ils retrouvent leur dignité et leur réintégration dans la société;
- si l'existence de Quai 9 devait être maintenue, de situer ce local en dehors de tout quartier d'habitation;

Les pétitionnaires déplorent également l'accession facilitée à la drogue et sa banalisation résultant de l'implantation du local d'injection Quai 9.

Audition du 26 février 2007 : M^{me} Irène Schoeni et M. Herren, les pétitionnaires

M^{me} Schoeni excuse l'absence de M. Herren et explique qu'il est difficile de vivre dans un quartier où se trouvent des personnes dépendantes de drogues. Elle mentionne qu'elles viennent s'injecter leur drogue dans les immeubles et autour des commerces. Elle ajoute que les arrachages de sac sont monnaie courante. Elle remarque en outre que les dealers vendent à présent leurs produits dans les cours des immeubles sans aucun problème. Elle signale ensuite que les toxicomanes reçoivent à boire et à manger après leur injection à l'extérieur du local d'injection. Elle déclare que cette situation est inacceptable et qu'il n'est pas possible de laisser des jeunes se mettre dans de tels états. Elle précise qu'il y a en l'occurrence souvent des ambulances qui interviennent au Quai 9 et elle rappelle qu'une pétition avait déjà été déposée en 2003. Elle remarque toutefois que des seringues sont ramassées très souvent dans tout le quartier dans lequel, elle le rappelle, vivent des enfants. Elle précise qu'il est en outre nécessaire de nettoyer le sang qui gicle sur le sol et les murs.

Un commissaire demande si les responsables du local sont conscients de ces débordements.

M^{me} Schoeni répond que le responsable de Quai 9 a invité plusieurs fois les habitants afin de les informer. Elle mentionne toutefois qu'il y a dans son discours une banalisation de la situation, phénomène normal lorsque l'on travaille tous les jours dans ce monde.

Un commissaire demande si des toxicomanes fréquentent également son allée lorsque le local d'injection est ouvert.

M^{me} Schoeni acquiesce.

Une commissaire demande si M^{me} Schoeni a croisé les personnes venant ramasser les seringues.

M^{me} Schoeni acquiesce.

Une commissaire demande si les îlotiers passent plus souvent et si des séances ont été réalisées.

M^{me} Schoeni répond que les habitants ont vu les îlotiers qui signalent qu'ils sont obligés de respecter leurs horaires. Elle précise par ailleurs que la pétition a également été envoyée à la Ville de Genève. Elle se demande ensuite pourquoi ce centre n'a pas été placé à l'hôpital, ce qui éviterait le phénomène de banalisation qu'elle observe chez les jeunes.

Fin de l'audition de la pétitionnaire.

Discussion de la commission :

Un commissaire pense que ces centres sont un fiasco et que la situation devient inadmissible.

Une commissaire répond que la situation est inadmissible à l'égard des dealers mais elle ne pense pas que la situation se soit aggravée depuis l'ouverture de ces centres.

Une commissaire rappelle que plusieurs milliers de personnes avaient signé une pétition dans le quartier des Grottes pour la création de ce local car au préalable, les toxicomanes étaient retrouvés tous les jours dans tout le quartier.

Un commissaire ajoute qu'il faudrait également entendre le médecin cantonal. Il rappelle que les overdoses ont diminué et que la prise en charge est bénéfique pour l'ensemble de la société.

Le président signale alors avoir visité ce local d'injection et il remarque qu'un médecin y travaille. Il pense qu'il serait bon que ce dernier soit également entendu.

Une commissaire déclare alors que la police a également une responsabilité dans cette affaire et elle constate qu'il est de plus en plus question de zones de non-droit.

La commission demande les auditions suivantes :

- les responsables du Quai 9, le médecin du Quai 9 ;
- M. Chevalier, chef de la PJ.

Audition du 5 mars 2007 : M. Christophe Mani, directeur de Quai 9, M. Pierre-Yves Aubert, président, et la doctoresse Anne François, déléguée depuis 1991 pour assurer les consultations médicales au Quai 9.

M. Aubert prend la parole et rappelle que la réduction des risques est l'un des quatre piliers de la politique du canton en matière de drogue, notamment en limitant la propagation des maladies, en donnant l'accès aux soins et en informant sur les pratiques sanitaires à respecter ainsi que sur le réseau d'aide possible à Genève. Il explique ensuite que le Quai 9 est chapeauté par un comité de pilotage, en collaboration étroite avec la police. Il ajoute que cette pétition est générée par des difficultés de voisinage, difficultés qui sont travaillées quotidiennement.

M. Mani déclare alors que les objectifs prioritaires sont d'aider les gens à sortir de la dépendance et de leur garantir une dignité. Il mentionne par ailleurs que la réduction des risques ne signifie pas une incitation à la drogue. Il précise ensuite, en termes de santé, qu'une consultation médico-infirmière

se déroule chaque semaine et que ce sont plus de 800 consultations chaque année qui sont faites. Il ajoute qu'une consultation sur cinq fait l'objet d'un renvoi vers une structure médicale. Il remarque que deux institutions de traitement sont également présentes à Quai 9 une ou deux fois par mois. Il rappelle alors la diminution des overdoses mortelles de ces derniers temps par rapport au début des années 1990.

Il évoque ensuite l'atmosphère déprimante dans l'entourage du Quai 9 citée dans la pétition et déclare que l'intervention d'ambulances est parfois nécessaire pour sauver des vies. Mais il estime qu'il y a amalgame entre les multiples passages d'ambulances sur la rue de la Servette et celles qui viennent au Quai 9 et qui restent, heureusement, de l'ordre de l'inhabituel.

Il évoque encore les seringues traînant dans le quartier et il explique que des équipes ont été mises en place pour les ramasser. Il remarque que le nombre de ces seringues semble avoir également diminué – les équipes en rapportent environ 1500 – mais il rappelle que le marché de la drogue a été éparpillé. Il évoque encore l'ambiance festive qui caractériserait le Quai 9 et il mentionne que c'est loin d'être le cas. Il ajoute que la tendance serait plutôt inverse. Il répète alors que le marché de la drogue a été disséminé et que le chantier du tram crée une sorte de ghetto urbain au milieu duquel se trouve le Quai 9.

Il précise par ailleurs que des actions sont menées auprès du voisinage et que la délinquance n'est semble-t-il pas aussi importante que dans le quartier des Eaux-Vives où un lieu similaire au Quai 9 n'existe pas.

Un commissaire évoque alors un article dans *Le Temps* parlant le matin même du Quai 9. Il demande ensuite si les seringues manquantes se retrouvent dans la nature.

M^{me} François répond par la négative en rappelant qu'elles peuvent également être rapportées dans les pharmacies ou être pliées dans des boîtes de Coca-Cola.

Un commissaire déclare alors que personne ne conteste la qualité du travail effectué au Quai 9. Il regrette toutefois que des enfants puissent voir ce triste spectacle tous les jours et il se demande s'il serait possible de déplacer ce centre.

M^{me} François répond que le Quai 9 est là car c'est à cet endroit que se situe le marché de la drogue. Elle ajoute que les toxicomanes ne se rendraient jamais dans un lieu éloigné de la drogue.

Un commissaire remarque que les mineurs n'ont pas accès au local d'injection. Il se demande alors si un suivi existe pour ces mineurs.

M. Mani répond que la moyenne d'âge des toxicomanes est de 33 ans. Il ajoute que les mineurs sont très rares au Quai 9. Il mentionne que le Conseil d'Etat a toutefois demandé une attention particulière à l'égard des mineurs éventuels. Il rappelle en l'occurrence que les contacts avec ces derniers sont plus difficiles qu'avec des adultes.

Une commissaire signale que la pétitionnaire se faisait surtout beaucoup de souci pour les toxicomanes. Elle remarque ensuite qu'une consultation sur cinq mène donc à une structure médicale.

M^{me} François répond qu'il s'agit surtout de consultations infirmières. Elle ajoute que 18% à 35% de ces consultations font effectivement l'objet d'un relais médical, soit une hospitalisation, soit un programme de méthadone, soit une structure d'aide psychologique.

Un commissaire demande s'il y a de l'agressivité entre les consommateurs et les habitants. Il demande également si les actes d'agression sont faits uniquement par les dealers.

M. Mani répond qu'il est clair que le toxicomane qui fait sa préparation dans un hall d'entrée est mal ressenti par les locataires. Il rappelle que le centre est ouvert en l'occurrence sept heures par jour. Il explique ensuite qu'il existe des tensions dans ce monde puisqu'il s'agit de substances illégales mais il remarque que les problèmes se déroulent en général à l'intérieur de la communauté des toxicomanes.

Audition de M. Mario Chevalier, Chef de la Police Judiciaire

M. Chevalier prend la parole et déclare appartenir au comité de pilotage du Quai 9 depuis 2004. Il rappelle ensuite les tensions générées par les actions de la police à Cornavin et sur la place des Volontaires et il mentionne que la situation à Quai 9 est stable à l'heure actuelle grâce à un fragile équilibre entre les intérêts du centre et l'ordre public.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la situation à Genève à l'égard de la drogue.

M. Chevalier explique que la politique menée demeure une tolérance zéro, à la demande du procureur général. Il ajoute que la police chasse toutefois les dealers et non les consommateurs.

Il rappelle encore que la Task Force a été créée afin de mettre fin aux scènes ouvertes de la drogue et que la situation est plus diluée à présent. Il mentionne que l'héroïne est tenue par les Albanais et il évoque à cet égard 169 arrestations, durant l'année passée, de personnes non domiciliées à Genève. Il précise que la Task Force travaille dans la rue alors que la brigade

des stupéfiants remonte les filières. Il ajoute que la police de l'aéroport opère également de temps à autre des saisies. Il évoque également la brigade des mineurs qui opère dans l'entourage des écoles.

Une commissaire demande s'il y a des différences entre le quartier des Grottes et les Eaux-Vives.

M. Chevalier répond que les doléances provenant des Grottes sont rares alors qu'aux Eaux-Vives, les habitants semblent désespérés.

Fin des auditions.

Séance du 19 mars 2007 : Discussions de la commission et vote :

Constat de la commission :

La majorité de la commission relève l'excellent travail du Quai 9, qui a largement participé à la diminution des doléances et de l'insécurité dans le quartier des Grottes. La commission remarque que la situation dans le quartier des Eaux-Vives est tout autre, l'insécurité tant pour les habitants, les enfants et les touristes est sans cesse grandissante. La commission trouve que la justice devrait être plus dure à l'encontre des trafiquants de drogue.

La commission rend hommage à M^{me} Schoeni, pétitionnaire, qui est et se montre très humaine. Les pétitionnaires réclament également une prise en charge des personnes dépendantes mais la commission pense qu'il ne faut pas mélanger les questions d'hygiène et de santé avec celle de la sécurité.

La présidente passe alors au vote pour un dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil, deux commissaires (verte et socialiste) nous informent de leur abstention en vertu de leur implication dans ce projet.

En faveur : 9 (2 R, 1 PDC, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)

Abstention : 2 (1 Ve, 1 S)

Le dépôt sur le bureau est accepté à l'unanimité avec deux abstentions.

C'est ainsi que la Commission des pétitions vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette pétition au bureau du Grand Conseil.

Pétition (1612)

concernant le local d'injection Quai 9

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussignés, proches du local d'injection du Quai 9, demandent instamment aux autorités de prendre les mesures nécessaires pour chasser les dealers du quartier et les empêcher de porter atteinte à la tranquillité et à la sécurité de ce quartier, devenu zone de non-droit.

D'autre part, nous déplorons grandement l'accession facilitée à la drogue et sa banalisation résultant de l'implantation du local d'injection dans un quartier aussi densément peuplé. Si son existence devait être maintenue, ce local devrait être situé en dehors de tout quartier d'habitation et des mesures adaptées mises en place pour éviter la formation de toute "scène ouverte de la drogue"; toute mesure qui facilite la consommation des drogues illicites est un signal pour les dealers.

Nous ne nous satisfaisons pas de l'affirmation selon laquelle les toxicomanes peuvent s'injecter « proprement » leurs produits mortifères et nous ne nous contentons pas des effets bénéfiques que l'on prête au local d'injection. Ce que nous demandons, c'est d'être informés du sort de ces personnes et des modalités de leur prise en charge médicale et sociale afin qu'elles retrouvent leur dignité et leur réintégration dans la société.

N.B. : 488 signatures
Rassemblement des aînés de Genève
M. André Herren
Président
Case postale 2093
1211 Genève 1